

Activité en extérieur

Au regard des annonces gouvernementales et du ministère des sports, les sports peuvent continuer une activité en extérieur dans le respect du couvre-feu imposé de 18h00 à 6h00 et en respectant les règles sanitaires.

Suite à vos réponses massives au questionnaire envoyé au préalable la section ASM judo a le plaisir de vous annoncer qu'elle va vous proposer des activités en extérieur pour les mineurs.

Attention ! Nous serons soumis aux conditions météorologiques, les séances pourront donc être annulées le matin même si les conditions annoncées ne le permettent pas. Cette annonce sera faite sur notre réseau social (Facebook). Je vous invite donc à tous suivre notre page Facebook : **ASM Judo**.

Pour pouvoir participer aux cours il sera obligatoire de s'inscrire auprès de l'enseignant, soit par téléphone soit par sms. Si nous avons moins de cinq inscriptions par cours il est possible que celui-ci soit annulé. Pour chacun des cours le rendez-vous sera devant le dojo de l'ASM.

Il est impératif que chaque pratiquant dispose : une bouteille d'eau, un jogging, un manteau.

Catégorie d'âge	Jours	Contact
De mini-poussin à junior	27/01/21 de 16h00 à 17h00	Rémi : 06.18.51.51.73
Baby- judo	30/01/21 de 9h00 à 10h00	Didier : 06.60.88.96.66
De mini-poussin à junior	03/02/21 de 16h00 à 17h00	Rémi : 06.18.51.51.73
Baby- judo	06/02/21 de 9h00 à 10h00	Didier : 06.60.88.96.66